



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 18 MARS 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT Rue de Bourgogne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route ;
- Vu les travaux de réfection du réseau d'eau pluviale, rue de Bourgogne, de la place Henri IV au carrefour de la rue de l'église, à compter du 25 mars 2024 ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique Rue de Bourgogne ;
- Vu l'intérêt général
- Vu l'arrêté n° N 24293AT du Conseil Départemental en date du 18.03.2024

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue de Bourgogne (de la place Henri IV à l'intersection de la rue de l'église), à compter du 25 mars 2024 et ce pendant 1 mois.

Article 2^{ème} : Une déviation locale sera mise en place pour les véhicules légers (- de 3.5 tonnes) :

-Depuis place Henri IV direction la Borne : place Henri IV, rue Dauphine, Place Dauphine, Rue du Tivoli, route de la Borne

-Depuis place Henri IV direction la Chapelotte : place Henri IV, rue Dauphine, Place Dauphine, petite rue des Aix, place du Marronnier, rue de l'église

-Depuis la Borne direction place Henri IV : route de la Borne, rue du Tivoli, rue du Lac aux Fées, route des Aix, place Dauphine, rue Dauphine, place Henri IV

-Depuis la Chapelotte direction place Henri IV : Les Billets, rue de Bourgogne, rue de Sully, Place Bernard, rue de Boisbelle, route de Boisbelle, rue des Ecoles, rue Victor Hugo, Place Henri IV.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par la commune

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240318-2024-28-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2024
Publication : 18/03/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet le 18.03.2024

